



Marché Public de Fournitures  
**Lot 1 et 2**

**Règlement de la consultation**

**FOURNITURES DE PRODUITS, D'ENTRETIEN, D'HYGIÈNE , DE RÉCEPTION  
FOURNITURES DE PRODUITS DE TRAITEMENT D'EAU DE PISCINE**

---

Maître de l'ouvrage : **Communauté de communes du Haut Allier**

Mode de passation : **MARCHE A BONS DE COMMANDE** passé en application de la **PROCEDURE ADAPTEE** conforme à l'article 26 et 77 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles suivants du Code des Marchés Publics : **Monsieur le Président de la CCHA**

Ordonnateur : **Monsieur le le Président de la CCHA**

Comptable Public assignataire des paiements : **Trésorerie de Langogne.**

**1-OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet l'achat de fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels ainsi que des produits de traitement de piscine pour la Communauté de Communes du Haut Allier.

Il s'agit d'un marché à bons de commande ,décomposé en plusieurs lots qui sont :

**LOT 1 : Produits d'entretien et d'hygiène**

- les produits d'entretien
- les accessoires d'hygiène et de réception
- le matériel de ménage

**LOT 2 : Produit d'entretien Piscine**

## 2-DELAIS D'EXECUTION

Le marché prend effet **à la date de la notification, pour une durée de un an renouvelable 2 fois par décision de reconduction.**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Un même candidat pourra répondre à plusieurs lots

## 3-CRITERE DE SELECTION

Les critères de sélection sont définis tels que ci-dessous:

Toutes les offres devront être conformes aux critères techniques détaillés dans le CCTP.

Les critères de jugement des offres sont :

- 1- Le prix : note sur 8 (ce critère sera évalué en fonction du détail estimatif)
- 2- Valeur technique : note sur 2 (conditionnement, performance environnementale, fiches techniques , résultats des échantillons)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

## 4-DEPOT DES OFFRES

Les offres sont à envoyer avant le 17 octobre 2017 à 16h30 à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Haut Allier  
1 quai du Langouyrou  
48300 LANGOGNE

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention :

**NE PAS OUVRIR**  
**Le Numéro du LOT et son intitulé**  
**(Fournitures des produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels**  
**ou Produit d'entretien Piscine)**

*Les échantillons devront être mis dans un paquet séparé. Celui-ci devra parvenir en même temps que l'offre.*

Parmi les pièces administratives constituant l'offre et que doit fournir le candidat les documents à remettre sont :

- \_ L'acte d'engagement –CCP signé et paraphé
- \_ Le CCTP signé et paraphé
- \_ Le bordereau des prix complété et signé
- \_ Le détail estimatif complété et signé
  
- \_ Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire (art 44-1 du code des MP)
- \_ Déclaration sur l'honneur de l'article 44-2 du code des MP, dûment datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner
- \_ DC2
- \_ Attestations d'assurance 2014

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par le candidat devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

## 6-ECHANTILLONS

Les candidats devront fournir les échantillons indiqués dans le CCTP.

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits et sous peine de rejet de son offre, le candidat devra fournir des échantillons à l'appui de son offre. Ces échantillons seront gratuits, en aucun cas ils ne pourront être facturés par le candidat. Ils devront être envoyés ou déposés avant la date et heures mentionnées en accompagnement de l'offre.

La mention « NE PAS OUVRIR – Echantillons – Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de réception » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis ainsi que la raison sociale du fournisseur et le Numéro du lot.

Les caractéristiques des échantillons devront être identiques aux fournitures proposées dans le cadre de l'exécution du marché par la collectivité, celle-ci se réservant le droit d'effectuer une vérification et d'en conserver quelques uns durant les 3 années afin de vérifier la conformité des produits.

Les échantillons doivent être facilement identifiables. Chaque produit doit ainsi comporter toute indication de nature à permettre d'identifier facilement le nom du candidat et la référence du produit et son utilisation (joindre les fiches techniques et fiches de sécurité)

### **ATTENTION : L'absence d'échantillons entraînera la non conformité de l'offre**

Les échantillons étant destinés à être utilisés dans le cadre de tests, ils ne pourront être restitués à l'issue de la consultation.